

31 Janvier 2022 – 18h00

Communiqué de presse

Recylex S.A. Information financière au 31 décembre 2021 et point sur la restructuration de la dette de Recylex S.A.

Le Groupe Recylex (Euronext Paris : FR0000120388 - RX) publie aujourd'hui son information financière au 31 décembre 2021.

Suite à la perte de contrôle définitive¹ et la déconsolidation des entités qui constituaient l'ancien sous-groupe allemand² en mai 2020, le Groupe Recylex, dans sa nouvelle configuration, est réduit aux activités suivantes :

- Segment Plomb : activité de recyclage de batteries au plomb-acide usagées de Recylex S.A. (usines de Villefranche-sur-Saône et Escaudoeuves),
- Segment Plastique : activité de recyclage des déchets en polypropylène de C2P S.A.S.,
- Autres activités : activité de holding de Recylex S.A., y compris la mise en équivalence de la participation de 50% dans Recytech S.A.

Le chiffre d'affaires consolidé publié au 31 décembre 2021 se limite aux activités du Groupe Recylex dans sa nouvelle configuration, alors que le chiffre d'affaires consolidé publié au 31 décembre 2020 incluait celui des entités de l'ancien sous-groupe allemand jusqu'à la date de leur déconsolidation. Afin de permettre une comparaison avec l'information financière au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2020 est également présenté à périmètre comparable, à savoir en excluant l'activité des entités de l'ancien sous-groupe allemand du chiffre d'affaires consolidé.

En millions d'euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020	Périmètre comparable au 31 décembre 2020	Variation à données publiées (%)	Variation à données comparables (%)
Plomb	78,1	98,9	48,7	-21%	60%
Zinc	0,0	20,6	0,0	-100%	n/a
Métaux Spéciaux	0,0	5,5	0,0	-100%	n/a
Plastique	9,6	8,8	8,7	9%	11%
Autres activités	0,2	0,1	0,7	n/a	n/a
Total	87,9	133,9	58,1	-34%	51%

Données IFRS, chiffres non audités.

n/a : non applicable

Contact Presse / Investisseurs : T +33 (0)1 58 47 29 91 | E info@recylex.eu

Recylex S.A. | Siège social : 6 place de la Madeleine | 75 008 Paris | France
Siège administratif : 79 rue Jean-Jacques Rousseau | 92 158 Suresnes Cedex | France



*Effet d'arrondi.

1. Évolution du cours du plomb au 31 décembre 2021 (en euros)

En euros par tonne	Moyenne au 31 décembre 2021	Moyenne au 31 décembre 2020	Variation (%)
Cours du plomb €/t	1 863	1 598	+17%
Parité €/€	1,1836	1,1412	+4%

Source : London Metal Exchange.

La moyenne du cours du plomb sur l'exercice 2021 s'établit à 1 863 euros, en hausse de +17% par rapport à la moyenne observée à la même période en 2020.

Exprimée en dollars, la moyenne du cours du plomb sur l'exercice 2021 s'est élevée à 2 202 dollars, en hausse de +21% par rapport à la moyenne de l'exercice 2020. En parallèle, le taux de change euro/dollar a également augmenté sur la période (+4% par rapport à 2020) atténuant la hausse du cours du plomb exprimé en euros pour s'établir à hauteur de +17%.

2. Analyse du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2021 s'est élevé à 87,9 millions d'euros.

2.1 Segment Plomb

Le segment Plomb a représenté 89% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2021, et regroupe le chiffre d'affaires des activités des deux usines de recyclage de batteries plomb-acide usagées de Recylex S.A.

Son chiffre d'affaires a atteint 78,1 millions d'euros au 31 décembre 2021, en forte hausse par rapport au chiffre d'affaires à périmètre comparable de la même période en 2020 (+60%).

Au cours de l'exercice 2021, Recylex S.A. a recyclé environ 86 500 tonnes de batteries au plomb-acide usagées, un volume en forte hausse par rapport à la même période de 2020 (+42%), qui s'explique principalement par :

- Un premier semestre 2020 fortement impacté par les effets de la crise sanitaire de SARS-CoV-2 qui avait conduit la fonderie de Nordenham (alors opérée par l'ancienne filiale du Groupe

Weser-Metall GmbH) et les sites de recyclage de batteries à mettre à l'arrêt leurs activités³, ce qui a lourdement pesé sur le volume de batteries au plomb-acide usagées recyclées par Recylex S.A. ;

- Une activité soutenue sur les trois derniers trimestres 2021 avec des volumes de matières secondaires vendus supérieurs à ceux observés sur les trois derniers trimestres 2020. En particulier, le chiffre d'affaires du segment Plomb sur le quatrième trimestre 2021 s'est élevé à 18,2 millions d'euros comparé au chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2020 d'un montant de 13,0 millions d'euros.

Par ailleurs, la forte hausse du cours du plomb sur l'année 2021 est venue renforcer la croissance du chiffre d'affaires liée aux volumes recyclés et vendus.

Les usines de recyclage de batteries au plomb-acide usagées de Villefranche et d'Escaudoeuvres continuent à livrer la fonderie Nordenham Metall GmbH (ancienne filiale du Groupe Recylex dont les actifs ont été repris par Glencore International AG en août 2021). Ainsi, cette fonderie demeure le client quasi unique de Recylex S.A. Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires réalisé avec la fonderie de Nordenham représente 90% du chiffre d'affaires du segment Plomb, témoignant d'une dépendance très importante à ce client.

Malgré les efforts entrepris ces deux dernières années, Recylex S.A. n'a pas réussi, à ce jour, à trouver de nouveaux débouchés significatifs pour ses produits issus du recyclage des batteries au plomb usagées, de manière à réduire cette dépendance client. En effet, le processus de recyclage des batteries usagées sur les deux sites en France étant conçu à l'origine comme partie intégrante de la chaîne de valorisation des matières secondaires par l'ancienne filiale Weser-Metall GmbH en Allemagne, il apparaît que des changements industriels importants dans le processus de recyclage des batteries usagées devraient être opérés pour pouvoir cibler d'autres clients potentiels et segments de marché. Dans ce contexte, le maintien de la relation commerciale avec la fonderie de Nordenham, aujourd'hui opérée par Nordenham Metall GmbH (Groupe Glencore International AG), reste primordial afin d'assurer l'activité à court et moyen terme⁴ et ainsi permettre une poursuite de l'activité, que ce soit par Recylex S.A. ou par un tiers acquéreur (voir paragraphe 3 ci-dessous). Il est à noter que Recylex S.A. ne dispose à ce jour d'aucun contrat garantissant des volumes de matières à acheter par Nordenham Metall GmbH. L'activité de Recylex S.A. et sa capacité de génération de trésorerie sont ainsi fortement exposées aux fluctuations de l'activité de Nordenham Metall GmbH.

2.2 Segment Plastique

Le segment Plastique a représenté 11% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2021 et

concerne l'activité de C2P S.A.S.

Son chiffre d'affaires a atteint 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse (+11%) par rapport au chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 à données comparables. Cette évolution s'explique principalement par les effets de la crise sanitaire de SARS-CoV-2 qui avait conduit C2P S.A.S à mettre temporairement à l'arrêt son activité durant le deuxième trimestre 2020³.

Si le début d'année 2021 a été marqué par un contexte favorable à l'industrie des matières premières recyclées en raison de l'augmentation des prix du polypropylène vierge, l'activité de polypropylène recyclé a souffert en 2021. En effet, la majeure partie de l'année 2021 a été impactée par le ralentissement du marché automobile, ce dernier ayant été perturbé par la pénurie de composants qui touche ce secteur.

Le chiffre d'affaires du segment Plastique sur le quatrième 2021 s'est élevé à 2,2 millions d'euros, en repli de 22% par rapport à celui constaté sur le quatrième trimestre 2020.

3. Point sur la restructuration de la dette de Recylex S.A.

Au 31 décembre 2021, l'endettement financier net de la Société (hors dette de loyer IFRS 16) s'élève à 47,6 millions d'euros et se décompose comme suit :

- Un emprunt de 16 millions d'euros (18,2 millions d'euros incluant les intérêts capitalisés) souscrit en 2014 auprès de Glencore International AG. Recylex S.A. a obtenu fin décembre 2021 une prolongation de la renonciation conditionnelle à son droit de déclarer l'exigibilité immédiate du prêt jusqu'au **15 avril 2022** au plus tard (auparavant 31 janvier 2022)⁵;
- La dette relative à l'amende de la Commission Européenne pour un montant de 25,6 millions d'euros, y compris les intérêts sur échéances suspendues. La Société a temporairement suspendu en septembre 2020 le paiement de l'amende et a engagé des discussions avec la Commission Européenne. Les échéances non réglées s'élèvent à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 ;
- La clause de retour à meilleure fortune issue du plan de continuation 2005-2015 pour un montant de 4,1 millions d'euros⁶. Les montants exigibles de cette dette s'élèvent à 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 avec pour principal créancier Glencore International AG à hauteur de 3,5 millions d'euros. Recylex S.A. a obtenu de Glencore International AG la renonciation conditionnelle jusqu'au 15 avril 2022 à son droit à déclarer l'exigibilité immédiate de cette dette aux mêmes conditions que la renonciation à son droit à déclarer l'exigibilité immédiate du prêt de 16,0 millions d'euros décrit ci-avant ;

- La dette rééchelonnée, à échéance 2026, issue du plan de continuation de Recylex S.A. pour un montant de 5,1 millions d'euros envers Glencore International AG.

En complément, l'endettement financier net de la Société sera potentiellement impacté et aggravé par la décision du Tribunal administratif de Marseille du 26 mai 2021. En première instance, le Tribunal administratif de Marseille a condamné Recylex S.A., solidairement avec la société Retia, à verser à SNCF Réseau un montant provisoire de 5,7 millions d'euros au titre de la remise en état du domaine public ferroviaire proche du secteur de l'Estaque. Les deux sociétés devront également verser le surplus, jusqu'à concurrence de 63,3 millions d'euros au fur et à mesure des appels de fonds de SNCF Réseau⁷. Recylex S.A. a interjeté appel de cette décision le 22 juillet 2021. En complément de cette procédure d'appel, Recylex S.A. a introduit une requête aux fins de sursis à exécution le 29 octobre 2021 et utilise tous les moyens de droit afin de suspendre toute exécution de la décision.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie et équivalents de trésorerie de Recylex S.A. s'élevait à 5,4 millions d'euros.

Pour rappel, Recylex S.A. fait face à un certain nombre de dettes et de passifs hérités de son passé industriel, dont certains sont décrits ci-dessus. Les provisions environnementales liées à la réhabilitation du site arrêté de l'Estaque et des anciennes sites miniers s'élèvent à 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les montants et échéances de ces dettes et passifs sont disproportionnés par rapport au périmètre actuel des activités du Groupe. Malgré le contexte favorable actuel du cours du Plomb et la demande régulière de la fonderie de Nordenham, la capacité de génération de trésorerie du Groupe reste incompatible avec l'apurement de ces dettes et passifs.

Suite aux discussions initiées avec les principaux créanciers du Groupe, à savoir Glencore International AG et la Commission Européenne, Recylex S.A. a entamé en 2021 un processus de cession d'actifs. Pour rappel, le Groupe a mandaté la banque d'affaires ODDO-BHF pour l'assister dans sa démarche de cession des activités de recyclage des batteries plomb-acide usagées et/ou du polypropylène, la priorité étant la préservation des emplois associés à ces activités et la restructuration de la dette⁸.

L'avancée de ce processus met en évidence les aspects suivants :

- Recylex S.A. a reçu des marques d'intérêt de plusieurs acteurs opérant dans des métiers proches du recyclage des batteries plomb-acide usagées et du polypropylène. La Société poursuit, dans le cadre d'un processus de cession compétitif et structuré, les discussions avec

ces acteurs intéressés afin de permettre une reprise partielle ou totale des activités de recyclage. Néanmoins, au vu du niveau des offres indicatives déjà reçues à ce jour, il est manifeste que la majeure partie de la dette existante devra faire l'objet d'abandons très significatifs de la part des créanciers.

- Recylex S.A. a également reçu des marques d'intérêts d'investisseurs en ce qui concerne sa participation détenue à 50% dans Recytech S.A. Le niveau des offres reçues à ce stade étant largement inférieur à la valeur des engagements donnés par Recylex S.A. à Glencore International AG dans le cadre des nantisements de premier et second rangs des titres de Recytech S.A.⁹, il est manifeste qu'un produit de cession éventuel sera intégralement absorbé par ces engagements qui s'élèvent à 61,0 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ainsi, sans abandons de créances significatifs de la part de Glencore International AG, la question de la restructuration de la dette des autres créanciers resterait pleine et entière.
- Recylex S.A. a également engagé un processus de cession du site arrêté de l'Estaque, qui fait l'objet d'un programme de réhabilitation environnementale depuis plusieurs années. Au regard des offres indicatives reçues à ce jour, une éventuelle cession du site assortie d'un mécanisme de tiers demandeur¹⁰ permettrait de transférer une partie significative des coûts restants de réhabilitation à l'acquéreur, mais ne permettrait pas de participer au remboursement de la dette.

La continuité d'exploitation de Recylex S.A. reste incertaine compte tenu de l'issue très aléatoire de la restructuration de la dette, qui repose sur le résultat des cessions d'actifs envisagées, ainsi que sur la volonté des créanciers à accepter des abandons de créances significatifs. En l'état actuel des prévisions de trésorerie, si aucun accord ne venait à être trouvé avec les créanciers en ce qui concerne un abandon significatif de créances, les conséquences en matière d'exigibilité des dettes amèneraient Recylex S.A. à devoir déclarer sa cessation de paiement.

Il est également à souligner que la forte dépendance de la Société à son quasi unique client, la société Nordenham Metall GmbH, rend le modèle économique de Recylex S.A. très fragile.

Pour ces raisons, la Société ne sera pas, à court terme, en mesure d'arrêter ses comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2021 et de publier son rapport financier annuel au 31 décembre 2021.

4. Changement de la composition du Conseil d'administration de Recylex S.A.

Le conseil d'administration de Recylex S.A. prend acte de la démission de Madame Karin Lattwein de son mandat d'administrateur.

5. Agenda financier prévisionnel

- La Société tiendra ses actionnaires informés des dates des prochaines publications.

1 Voir les communiqués de presse du 14 mai 2020 et 20 mai 2020.

2 A savoir : Weser-Metall GmbH, Harz-Metall GmbH, Norzinco GmbH et PPM Pure Metals GmbH ainsi que Recylex GmbH, C2P Germany GmbH et Recylex Grundstücksverwaltungsgesellschaft mbH.

3 Voir le communiqué de presse du 30 avril 2020.

4 Voir les communiqués de presse du 28 avril 2021 et du 29 avril 2021 ainsi que la Note 32.5.1.4 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020.

5 L'échéance de cette renonciation pourra cependant être abrégée par Glencore International AG si Recylex S.A. ne satisfait pas aux conditions de la renonciation accordée, à savoir la poursuite de l'approvisionnement de Weser-Metall GmbH en matières secondaires par Recylex S.A. et la poursuite avec succès du processus de restructuration de la dette financière et non-financière de Recylex S.A. - voir communiqué de Presse du 28 avril 2021.

6 Le montant nominal de la clause de retour à meilleure fortune s'élève à 19,2 millions d'euros dont 17,8 millions d'euros envers Glencore International AG.

7 Voir le communiqué de presse du 2 juin 2021.

8 Voir communiqué de presse du 29 juillet 2021.

9 Voir Note 30 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020. Le montant de 60,7 M€ comprend le prêt de 17,9 M€, la dette au titre de la clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 17,8 M€ et la contribution financière de Glencore à hauteur de 25 M€ dans le cadre de l'accord de financement 2016.

10 Article L. 512-21 du code de l'environnement.

Avertissement: Ce communiqué peut contenir des informations de nature prévisionnelle constituant soit des tendances, soit des objectifs, qui ne sauraient être regardés comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes, tels que décrits dans le Rapport Annuel de la Société disponible sur son site Internet (www.recylex.eu). Des informations plus complètes sur Recylex peuvent être obtenues sur son site Internet (www.recylex.eu).

Les matières premières des mines urbaines

Le groupe Recylex est un spécialiste européen du recyclage du plomb, du zinc et du polypropylène.
Pour en savoir plus : www.recylex.fr

ANNEXES

Évolution trimestrielle des moyennes des cours des métaux

En euros par tonne	Premier trimestre 2021	Deuxième trimestre 2021	Troisième trimestre 2021	Quatrième trimestre 2021	Premier trimestre 2020	Deuxième trimestre 2020	Troisième trimestre 2020	Quatrième trimestre 2020
Plomb	1 674	1 765	1 985	2 027	1 675	1 518	1 603	1 594

Source : London Metal Exchange.

Chiffre d'affaires consolidé par trimestre et par segment

En millions d'euros	Premier trimestre 2021	Deuxième trimestre 2021	Troisième trimestre 2021	Quatrième trimestre 2021	Premier trimestre 2020	Deuxième trimestre 2020	Troisième trimestre 2020	Quatrième trimestre 2020
Plomb	14,4	22,4	23,0	18,2	54,0	18,1	13,9	13,0
Zinc	0,0	0,0	0,0	0,0	16,7	4,0	0,0	0,0
Métaux Spéciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3	1,2	0,0	0,0
Plastique	2,9	2,3	2,3	2,2	2,9	0,8	2,2	2,8
Autres activités	0,1	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-
Total	17,4	24,7	25,4	20,4	77,9	24,1	16,1	15,8

Données IFRS, chiffres non audités.

Chiffre d'affaires de Recylex S.A.

En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation (%)
Segment Plomb	79,5	50,2	+58%
Prestations de services aux sociétés du Groupe	1,5	0,9	+71%
Chiffre d'affaires total	81,0	51,1	+59%

Données IFRS, chiffres non audités.